

des Finances, démontrant que les actions du Nord-Canadien ne sont pas entre les mains de la compagnie et, en 1914, l'une des raisons pour lesquelles une grande partie des membres de cette Chambre ont senti qu'il y avait justification à l'emprunt, était que ces actions qui devaient être la considération de l'échange fait entre le Nord-Canadien et le Gouvernement, ou plutôt qui devaient être la base par laquelle le contrôle du chemin de fer reviendrait au Gouvernement étaient et devaient demeurer la propriété ou sont restées dans le trésor du Nord-Canadien, et aujourd'hui on voit qu'il n'en reste plus rien, que ces actions ont été distribuées ou données en garantie, ou supposé en garantie, pour les faire sortir du trésor du Nord-Canadien et pour en faire bénéficier les détenteurs, quand une valeur aurait été donnée, non pas une valeur réelle, sur le mérite des actions, mais une valeur donnée par l'endossement du Parlement ou par la prise de possession, par le Parlement, du système du Nord-Canadien.

De deux choses l'une: ou dans le temps les actions étaient réellement au trésor du Nord-Canadien, ou elles ne l'étaient pas. Si elles ne l'étaient pas, le ministre des Finances a délibérément trompé cette Chambre en lui disant que ces actions étaient restées dans le trésor de la compagnie du Nord-Canadien. Si elles étaient dans le trésor, alors l'honorable ministre des Finances n'a pas rempli son devoir puisqu'il a le droit et le pouvoir de nommer un certain nombre de directeurs qui, eux, sont chargés de surveiller les intérêts du Gouvernement. Je dis, monsieur le président, que le ministre des Finances aurait dû donner des instructions à ces directeurs de ne pas permettre qu'une seule action, tant que le remboursement des 45 millions avancés n'aurait pas été accompli, de ne pas permettre, dis-je, qu'une seule action du Nord-Canadien sorte du trésor de cette compagnie pour être donnée en gage à d'autres, car enfin, nous en perdions le contrôle du moment que la compagnie en perdait le contrôle pour être distribuée à d'autres.

Je dis que si, au moment où le ministre des Finances l'a dit à cette Chambre, ces actions étaient au trésor du Nord-Canadien, en garantie, au cas où le Nord-Canadien ne rencontrerait pas ses intérêts, afin qu'elles reviennent automatiquement au Gouvernement, si elles y étaient et qu'elles en sont sorties, le ministre des Finances a manqué à son devoir et il a manqué à son devoir d'une manière grossière. Et, monsieur le président, il n'a pas le droit aujourd'hui,

quand nous constatons ce manque, de son propre aveu, il n'a pas le droit de venir devant cette Chambre et dire: messieurs, fiez-vous à moi; il n'a pas le droit de venir devant cette Chambre et de refuser les renseignements que nous demandons. Nous avons le droit d'être sur nos gardes et d'être plus prudents, parce que nous voyons que, dès le commencement, dès 1914, il y a eu ou fausses représentations de la part du ministre des Finances, si les actions n'étaient pas dans le Trésor, ou il y a eu, si les actions étaient dans le Trésor, négligence coupable de sa part en permettant à ces actions de sortir.

Hier soir, j'ai été amusé quand j'ai entendu l'honorable ministre dire: messieurs, nous vous imposons le bâillon, car il est rumeur sur la rue que vous voulez faire de l'obstruction à cette mesure, et, par conséquent, si vous voulez faire de l'obstruction, nous allons vous imposer le bâillon.

Monsieur le président, n'avions-nous pas le droit de faire de l'obstruction? Quelles sont en effet les rumeurs de la rue à ce sujet? La première rumeur que j'ai entendue est que la proposition faite à la Chambre était la plus inique qu'il y ait jamais eu dans les annales politiques d'aucun pays, même en Russie. Les rumeurs qu'il y avait sur la rue étaient qu'on voulait chipoter cette affaire, qu'on voulait imposer au peuple un fardeau d'un delà de 600 millions pour favoriser quelques amis, pour en faire un usage qui aurait été contraire, je dirais, à l'intérêt public.

Voilà les rumeurs que nous entendions sur la rue.

Maintenant, on vient dire ici que nous essayons de faire de l'obstruction quand nous cherchons à avoir des renseignements, quand nous cherchons à nous éclairer, à faire éclairer le peuple de ce pays. Je dis non, monsieur le président, on ne peut pas dire cela et le Gouvernement n'a pas le droit de nous imposer cette mesure sans nous donner des renseignements. Les protestations que nous faisons aujourd'hui, monsieur le président, ne sont pas parce que nous avons des objections à ce que le Gouvernement prenne ce chemin de fer, mais les protestations que nous faisons sont parce que le Gouvernement n'a pas le droit de nous imposer un projet de loi semblable sans qu'au préalable il nous ait donné tous les détails que nous demandons, sans qu'au préalable il ait mis le peuple du Canada au courant de la position financière et de la condition physique de la propriété que nous prenons.

Pour ma part, monsieur le président, je proteste de toutes mes forces, et je dis que